

## 61 - Opération «Coeur de Ville Plus facile» - Subvention à l'OCAB

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'opération «Coeur de Ville Plus facile» proposée par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a pour objectif de promouvoir la fréquentation du centre-ville en s'appuyant sur le dispositif FreePass existant.

En effet, dans l'objectif de faciliter la fréquentation du centre-ville le samedi après-midi et surtout initier une communication positive sur l'accessibilité et le stationnement au centre-ville, l'OCAB propose de lancer une grande opération intitulée «Coeur de Ville Plus facile» dès le samedi 7 juillet 2012, jour de la braderie d'été.

L'OCAB souhaite procéder à une distribution de FreePass sur la place de la Révolution pour les clients ayant effectué au moins 50 € d'achat le jour même dans les commerces du centre-ville. Sur présentation des preuves d'achat, cumulables chez plusieurs commerçants (hors alcool et tabac), les clients reçoivent un jeton FreePass.

L'OCAB devra donc au préalable acheter des FreePass à la Ville par l'intermédiaire de son gestionnaire SAGS pour un montant de 0,60 € l'unité, dans la limite de 10 000 jetons.

Le système s'accompagnera d'une communication positive sur le Coeur de Ville, soutenue par le BVV et la presse locale ainsi que par une campagne d'affichage à l'automne sur les réseaux idoine.

Ce plan de communication sera amplifié par l'Office de Commerce à travers une page complète dans le magazine de la rentrée exclusivement distribué hors Besançon, une mention de l'opération dans le spot TV de fin d'année diffusé avant les informations régionales est actuellement en étude.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette initiative par une subvention de 8 000 € versée à l'OCAB.

En cas d'accord, la dépense de 8 000 € sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.91.6574.10011.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à attribuer une subvention de 8 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon pour l'organisation de l'opération «Coeur de Ville Plus facile»,

- à autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents, notamment la convention d'objectifs et de moyens.

**«M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 6 juillet 2012.*